HAL open science

Intégration des lignes à haute tension dans le massif de Sénart (Essonne)

Gérard Herbuveaux, Jean-François Ponge, Bernadette Degove

To cite this version:

Gérard Herbuveaux, Jean-François Ponge, Bernadette Degove. Intégration des lignes à haute tension dans le massif de Sénart (Essonne). 2010. hal-00986646

HAL Id: hal-00986646

https://hal.science/hal-00986646v1

Preprint submitted on 3 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Intégration des lignes à haute tension dans le massif de Sénart (Essonne)

Gérard HERBUVEAUX[1], Jean-François PONGE[2], Bernadette DEGOVE[1]

[1]Société Batrachologique de France, Groupe parisien, 22 avenue Édouard-Herriot, 94260 Fresnes, France

[2]Muséum National d'Histoire Naturelle, CNRS UMR 7179, 4 avenue du Petit-Château, 91800 Brunoy, France

juillet 2010

Résumé :

En octobre 2009, Réseau Transport Electricité (RTE) a décidé d'élargir l'emprise des lignes à haute tension pour assurer la sécurisation de son réseau. Depuis cette date, la quasi-totalité des acteurs du massif de Sénart se sont prononcés contre cet élargissement. En raison de la présence de nappes phréatiques très proches de la surface, l'enfouissement de ces lignes présente un risque majeur de dommages considérables à nombre d'habitats d'intérêt patrimonial : mares, tourbières et zones humides. Les propositions expérimentales qui suivent ont pour objet de transformer progressivement ces tranchées qui mutilent actuellement le massif de Sénart en une zone à haute valeur environnementale tout en assurant la sécurisation du réseau. Elles ont été présentées au cabinet de Jean-Louis BORLOO, *Ministre d'Etat, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, le 20 Juillet 2010.*

Contexte

Le massif forestier de Sénart est traversé par des lignes à haute tension (64 000 Volts) qui ont été posées pendant les années 1960. La création de ces lignes et l'entretien des emprises associées ont entraîné l'apparition d'écosystèmes rares en forêt : tourbières, landes, prairies, fruticées et les «chemins de visite», entretenus par EDF/RTE pour surveiller leurs ouvrages, étaient devenus de véritables sentiers de randonnée. Cependant, l'entretien initialement manuel de ces emprises a été progressivement abandonné pour être remplacé par des techniques de

plus en plus mécanisées. Cette évolution résulte d'une volonté de réduire les coûts de gestion, avec recours à la procédure d'appels d'offre attribués au «moins-disant» et non au «mieux-disant». Il en est résulté une diminution progressive de l'intérêt de ces emprises pour la biodiversité. Ainsi, dès 1998 on y a observé la disparition de la grenouille rousse, l'amphibien le plus menacé du massif de Sénart puisque sa dernière observation fiable remonte à 2001. Cette dégradation est telle en 2010 que la réalisation d'inventaires écologiques apparaît sans utilité réelle. Après la tempête de 1999, les «chemins de visite» sont devenus d'usage difficile pour les randonneurs. L'utilisation de l'élagage a favorisé le lent dépérissement des arbres de lisière. Son industrialisation, avec en particulier l'utilisation de la «girafe», a accéléré ce dépérissement et l'a propagé à l'intérieur des peuplements forestiers. Ces divers phénomènes ont évidemment amplifié le traumatisme paysager constitué par ces lignes.

L'élaboration, en 1996 et 1997, d'un plan de gestion, expérimental et ambitieux, de ces emprises par une équipe de l'Office National des Forêts animée par Michel BÉAL aurait pu inverser cette évolution défavorable après qu'il eut été intégré dans une convention régionale, signée en janvier 1999, entre l'ONF, l'AEV et EDF/RTE. Il a été mis en œuvre à partir de 2001 en forêt domaniale, et à partir de 1999 dans le domaine régional de Bois Chardon. Dans un article consacré à ce plan de gestion publié par Liaison-IDFE en mars 2002, alors même que sa mise en œuvre avait déjà cessé, Gérard HERBUVEAUX écrivait :

> *Les éléments remarquables de l'étude initiale sont :*
> – *la prise en compte des contraintes techniques liées aux lignes à haute tension ;*
> – *une valorisation globale de ces emprises en prenant en compte les paysages, aussi bien en vision rapprochée qu'en vision lointaine, un accueil raisonné du public, ainsi que la valorisation écologique de ces zones ;*
> – *une gestion écologique orientée vers la constitution de réseaux fonctionnels de milieux ;*
> – *la création de vraies lisières et de zones ouvertes à l'intérieur de la forêt se substituant ainsi aux lisières externes détruites ou très fortement dégradées par l'urbanisation en périphérie de la forêt ;*
> – *un effort important pour limiter les coûts de gestion.*

et précisait in fine :

> *Pour autant, comme dans toute démarche expérimentale, des phénomènes imprévus, voire des erreurs, sont à envisager. Un programme d'évaluation et de suivi devrait donc voir le jour afin d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées, de connaître le coût réel de cette gestion et d'apprécier son efficacité dans tous ses aspects.*

La sécurisation du réseau

Il convient tout d'abord de rappeler que la tempête de 1999 n'a entraîné aucun dommage aux lignes à haute tension alors même que la forêt de Sénart a été l'une des plus touchées d'Ile-de-France. Les peuplements forestiers voisins étaient alors en bon état sanitaire, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Nous proposons d'assurer la sécurisation du réseau, non par l'élargissement des emprises actuelles comme RTE persiste à le proposer, mais par la création et la gestion d'une **lisière irrégulière** proche de la lisière naturelle d'une forêt. Cette zone, d'une largeur d'au moins 20 mètres, ferait l'objet d'une gestion particulière **maintenant son caractère forestier**. Ceci exclut évidemment **toute augmentation de la surface gérée par RTE**.

Si depuis plus de 15 ans, une telle gestion de lisières a fait l'objet d'importantes réflexions, à Sénart et ailleurs en Ile-de-France, si un début de mise en œuvre a parfois eut lieu, nous ne connaissons aucun exemple où elle a été poursuivie dans la durée. Une telle démarche doit

donc être considérée comme **hautement expérimentale**. Elle ne peut se concevoir sans s'appuyer sur les savoir-faire de forestiers de terrain expérimentés et, bien sûr, sans un engagement financier de longue durée.

Si cet objectif figurait déjà dans le plan de gestion de 1997, aucune mesure concrète précise n'y était associée. Il n'a fait l'objet d'un début de mise en œuvre que dans le Bois Chardon. Après 10 ans, on peut y constater l'absence de dépérissement des arbres de lisière et une amélioration globale des emprises et de leurs abords.

Nous considérons que l'Office National des Forêts, gestionnaire de la majeure partie du massif de Sénart, a seul la légitimité et la compétence pour conduire dans la durée une telle gestion de lisière. Malheureusement, à ce jour, l'Office National des Forêts n'a pas encore exprimé la volonté de s'engager résolument dans cette voie.

Nos propositions

Les objectifs retenus par SFMIII et ses partenaires

Il convient d'abord de prendre en compte les objectifs déjà cités du plan de gestion de 1997 et d'y ajouter les éléments ou précisions qui étaient méconnus en 1997 :

- la préservation durable des sols comme composante majeure de la biodiversité ;
- la protection du patrimoine historique et archéologique dont en particulier les fortifications en terre de 1915 ;
- la prévention de l'abandon des déchets dans le milieu naturel, cette prévention étant assurée tout autant par l'interdiction physique de l'accès des véhicules non autorisés que par des paysages valorisés par un large public ;
- la prise en compte explicite des circulations douces avec la gestion d'un des «chemins de visite» pour qu'il soit **aussi** utilisable par les piétons et les cyclistes.

Non au dumping environnemental

Pendant ces dernières années en particulier, RTE s'est si peu préoccupé de l'insertion environnementale de ses ouvrages que sa démarche doit être rapprochée de celle des industriels indiens ou chinois du «retraitement» des déchets. Lors de l'ébauche de concertation intervenue au début de 2010, il est apparu que la préoccupation principale de RTE (ou de sa représentante ?) était de garantir la fourniture d'électricité au prix le plus bas possible, la prise en compte de l'insertion environnementale des ouvrages n'étant envisagée que sous réserve de l'existence d'un «montage financier» ad hoc, c'est- à-dire en fait d'une importante participation financière des collectivités locales et de l'Etat (ou de ses émanations).

Cette position nous paraît totalement inacceptable. Nous considérons, qu'au moins à terme, c'est à RTE d'assumer la totalité du coût de la compensation globale des dommages environnementaux associés à ses ouvrages, la répercussion de ces frais sur les utilisateurs d'électricité ne pouvant que favoriser les économies d'énergie.

Le schéma ci-joint fournit un exemple d'emprises RTE «idéales» associant la diversité des habitats naturels créés ou favorisés par le passage des lignes à haute tension aux nécessaires mesures de gestion et de protection qu'elles imposent, tout en favorisant l'accueil du public.

Proposition de zonage autour des lignes HT du massif forestier de Sénart

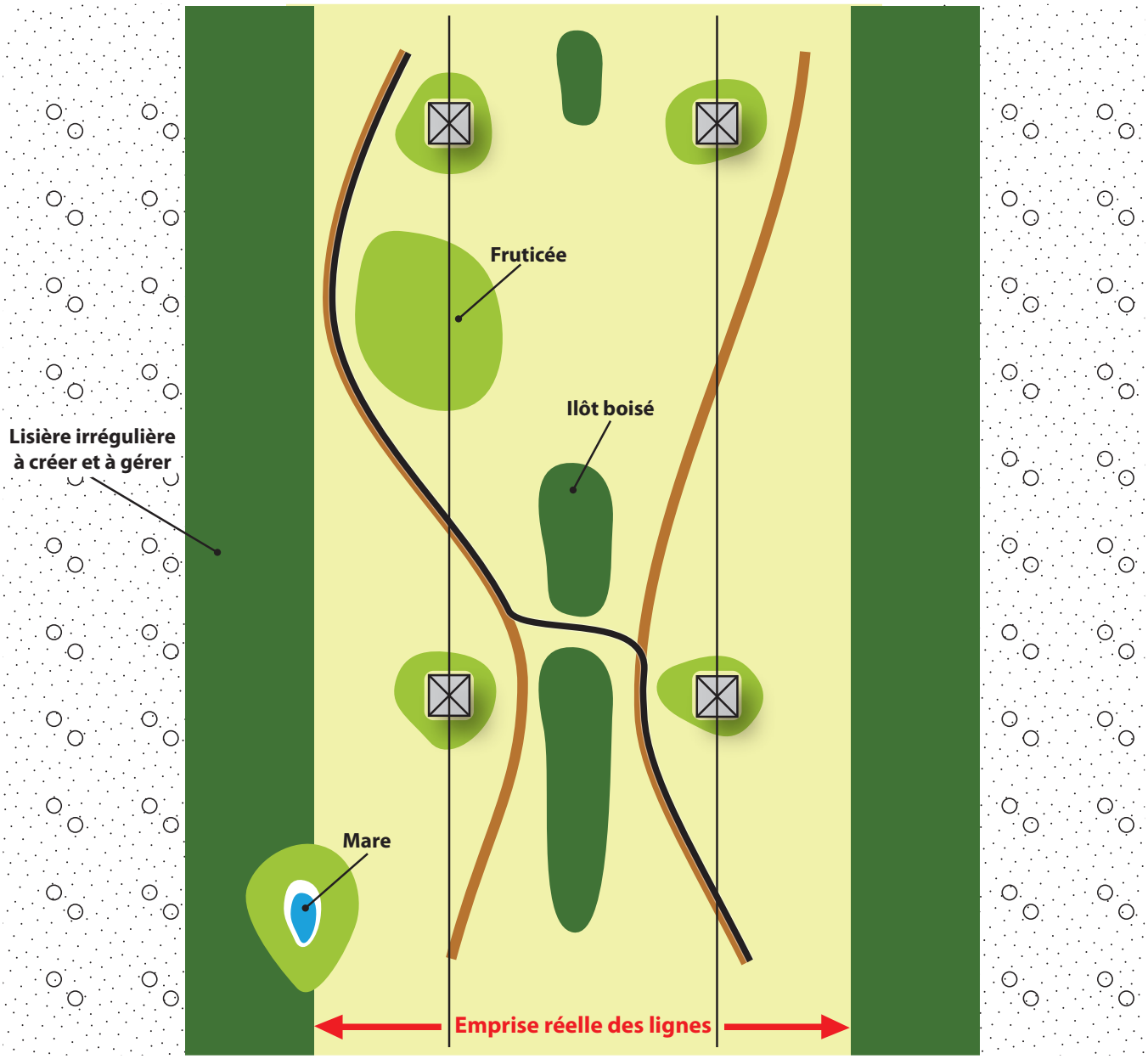

Gérard Herbuveaux, Hubert Michel (SFMIII), mise à jour juillet 2010

- Zone forestière à gestion particulière
- Zone entretenue régulièrement par des engins mécaniques
- Zone à gérer par les techniques du génie écologique
- Pied de pylone
- Chemin de visite destiné à la surveillance des lignes HT par RTE
- Partie entretenue pour la circulation des piétons et des cycles